



Direction des services Techniques et Urbanisme
TEL. Technique 01 34 08 95 90
Urbanisme 01 34 08 95 84.
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le 02/07/2021

ID : 095-219504800-20210628-DEC202141-CC



DECISION DU MAIRE

N° 2021/41

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 septembre 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à son terme,

Vu la mise en concurrence publiée sur le site : emarchespublics.com,

Vu l'annonce publiée le 7 avril 2021 dans le journal La gazette du Val d'Oise,

Vu qu'aucune n'offre n'a été reçu pour le lot n°3,

Vu l'avis d'infructuosité pour le lot n°3 publié le 12 mai 2021 dans le journal La gazette du val d'Oise,

CONSIDERANT le devis de la société ESAT AVENIR sise 1 impasse du Petit Moulin – 95340 PERSAN

D E C I D E

ARTICLE 1 : La signature du marché avec la société ESAT AVENIR – 1 impasse du Petit Moulin 95340 PERSAN pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Juillet 2021 pour le lot suivant :

→ **Lot N° 3** : Tonte, taille et ramassage des feuilles : terrain de Jouy le Comte / talus de Jouy le Comte / terrain d'honneur / terrain stabilisé et abords / terrain d'honneur, stabilisé / stade / terrain d'entraînement

ARTICLE 2 : Le coût des prestations sera payé à terme échu tous les 3 mois et s'élèvera aux montants suivants :

- **lot n°3** à : 5 175€HT – 6 210€TTC Soit un montant à l'année de : 20 700€HT – 24 840€TTC.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 28 juin 2021



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN



1 Impasse du Petit Moulin
95340 PERSAN
Tél : 01 30 28 41 00

www.cat-avenir.com
E-mail : commercial@cat-avenir.com

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

N° TVA FR 75 775 743 941

Affiché le 02/07/2021



ID : 095-219504800-20210628-DEC202141-CC

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0037 3442 552

Code BIC : CCOPFRPPXXX

DEVIS N° DVC21-001013

Le 12/05/2021

Client N° C1PARMAI

Dépôt : JARDIN & ESPACES VERTS

Validité : 11/06/2021

Contact : Mme Khadija MEHDAD

Tel Contact : 01.30.28.41.00

Vos réf : PREST. JEV 2021/2022

HOTEL DE VILLE DE PARMAIN

PLACE GEORGES CLEMENCEAU

95620 PARMAIN
France

N° TVA : FR36219504800

Page : 1/1

Mode de règlement
soit le 12/05/2021

Article	Désignation	Quantité	P.U. HT	R%	Montant HT	Tx TVA
	PRESTATION ESPACES VERTS / PERIODE du 01/07/2021 AU 30/06/2022					
	* STADE DE JOUY					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE ET DEBROUSSAILLAGE	14	475,00000		6 650,00	20,00
	*STADE D'HONNEUR					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE	28	325,00000		9 100,00	20,00
JEVTAILLE	PRESTATION TAILLE DE HAIES	2	1 250,00000		2 500,00	20,00
	* STADE STABILISER					
JEVTONTE	PRESTATION TONTE DES ABORDS	14	175,00000		2 450,00	20,00

Base HT	TVA	Montant TVA
20 700,00	20,00 %	4 140,00

Total HT	20 700,00
Total TVA	4 140,00
Net HT TPF	
Total TVA TPF	
Total TTC	24 840,00
Acompte	

Montant à payer 24 840,00 €

Ce document restera valable 1 mois à compter de sa réception. Après acceptation, merci de nous le retourner daté et signé "bon pour accord" à l'attention du service Administration des Ventes.

Date : Signature Client ;
précédée de la mention "Bon pour Accord"